



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°29
30 avril 2018

Décisions du 27 avril 2018 portant délégation de signature :

*mesures temporaires	P 2
*chômages	P 5
Direction territoriale Centre-Bourgogne	
*mesures temporaires	P 7
*chômages	P 10
Direction territoriale Rhône-Saône	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 27 AVRIL 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. BERTRAND SPECQ, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4241-3 et A.4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 11 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1 ;

M. Eric Fouliard, directeur territorial adjoint

Mme Karine Simonnot, secrétaire générale

M. Emmanuel Divers, secrétaire général adjoint

M. Jean-André Guillermin, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH)

M. Frédéric Wicker, adjoint au chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique

Mme Virginie Pucelle, responsable du service développement de la voie d'eau

M. Jean-Christophe Roy, responsable pôle maintenance exploitation et gestion hydraulique (SEMEH)
M. Laurent Smetaniuk, chargé de mission exploitation-maintenance (SEMEH)
M. Jean-Mallory Rousseau, chef du service Etudes et Grands Travaux
M. Emmanuel Consigny, adjoint au chef du service Etudes et Grands Travaux
M. Sylvain Quennehen, chef de projet au service Etudes et Grands Travaux

M. Christian Perceau, responsable de la direction opérationnelle Saône-Seine
Mme Sylvie Lebouar, adjointe au responsable de la direction opérationnelle Saône-Seine
M. Jean-Dominique Balland, responsable de l'UTI Saône-Loire
M. Sébastien Poncet, adjoint au responsable de l'UTI Saône-Loire
M. Lilian Segaud, responsable du CEMI Digoïn UTI Saône-Loire
M. Rolland Sybelin, adjoint au responsable du CEMI Digoïn – UTI Saône-Loire
M. David Michel, adjoint au responsable du CEMI Montceau – UTI Saône-Loire
M. Yannick Nafetat, responsable ingénierie, maintenance spécialisée - UTI Saône-Loire
M. David Michel, responsable du CEMI Montceau – UTI Saône-Loire

M. Joseph de Campos, responsable du CEMI de Decize – UTI Val de Loire
M. Bruno Olivier, adjoint au responsable du CEMI Saint Satur – UTI Val de Loire
Mme Déborah Perrot, responsable de l'UTI Val de Loire
M. Jacky Genty, responsable de la cellule maintenance spécialisée – UTI Val de Loire

M. Thomas Lheureux, responsable de l'UTI Loire-Seine
M. Yannick Seguin, adjoint au responsable de l'UTI Loire-Seine
M. Dominique Vincent, responsable pôle ingénierie – UTI Loire-Seine

M. Marc Nicot, responsable du pôle eau environnement et du pôle barragiste du canal de Briare - UTI Loire-Seine
M. Frédéric Bon, responsable du CEMI Briare – UTI Loire-Seine et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-François Huber, adjoint au responsable du CEMI Briare – UTI Loire-Seine

M. Yvan Telpic, responsable de l'UTI Nivernais
Mme Lucienne Gaudron, adjointe au responsable de l'UTI Nivernais
M. Eric Bolot, responsable du CEMI Nièvre – UTI Nivernais
M. Eric Chocat, responsable du CEMI Yonne – UTI Nivernais
M. Didier Maillet, responsable sécurité prévention immobilier - UTI Nivernais
M. Gilles Lannoo, technicien chargé d'études – UTI Nivernais

M. Thierry Feroux, responsable de la direction opérationnelle Est
Mme Stéphanie Vuillot, adjointe au responsable de la direction opérationnelle Est

M. Antoine Chardonnal, responsable de l'UTI Bourgogne
M. Teddy Gail, adjoint au responsable de l'UTI Bourgogne
M. Dominique Besset, responsable cellule maintenance spécialisée - UTI Bourgogne
M. Eric Mougenot, responsable du CEMI de l'Ouche – UTI Bourgogne
M. Serge Begat, responsable du CEMI de l'Auxois – UTI Bourgogne
M. Gilles Bastos, adjoint au responsable du CEMI de l'Auxois – UTI Bourgogne
M. Serge Moreau, responsable du CEMI de l'Armançon – UTI Bourgogne

M. Olivier Georges, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
M. Jean-François Clément, responsable du pôle immobilier
Mme Nathalie Vincent, cheffe du service maîtrise des activités, prévention
Mme Aurélie Lamboley, responsable mission Seille

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux articles 1 et 2, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1 :

M. Hervé Salamon, adjoint au responsable du CEMI Montceau – UTI Saône-Loire
M. Pascal Berland, adjoint au responsable du CEMI de Decize – UTI Val de Loire
M. Valéry Valide, adjoint à la responsable de l'UTI Val de Loire
M. Pascal Canterini, adjoint au responsable du CEMI de Nemours – UTI Loire-Seine
M. Fabrice Beev, adjoint au responsable du CEMI Nièvre – UTI Nivernais
M. Thierry Prunier, adjoint au responsable du CEMI Yonne – UTI Nivernais
M. Jérôme Fargère, adjoint au responsable du CEMI de l'Ouche
M. Olivier Murat, adjoint au responsable du CEMI de l'Armançon
Mme Carole Devallez, adjointe au chef du service maîtrise des activités, prévention

Article 4

La décision du 11 septembre 2017, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 27 avril 2018

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

DECISION DU 27 AVRIL 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. BERTRAND SPECQ, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4400.1 et R. 4312.10-17,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 11 septembre 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M ; Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France pour :

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

M. Eric Fouliard, directeur territorial adjoint

M. Jean-André Guillermin, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH)

M. Frédéric Wicker, adjoint au chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique

M. Jean-Christophe Roy, responsable pôle maintenance, exploitation et gestion hydraulique (SEMEH)
M. Laurent Smetaniuk, chargé de mission exploitation-maintenance (SEMEH)
M. Christian Perceau, responsable de la direction opérationnelle Saône-Seine
Mme Sylvie Lebouar, adjointe au responsable de la direction opérationnelle Saône-Seine
M. Thierry Feroux, responsable de la direction opérationnelle Est
Mme Stéphanie Vuillot, adjointe au responsable de la direction opérationnelle Est

Article 3

La décision du 11 septembre 2017, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 avril 2018

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

**DECISION DU 27 AVRIL 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Mesures temporaires-**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4241-3 et A.4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 18 décembre 2017 modifiée en dernier lieu le 23 février 2018 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône-Saône, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône-Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1 ;

M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
M. Lionel Vuittenez, directeur des subdivisions
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable
Mme Caroline Prospero, responsable de la direction de l'ingénierie
M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance
Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation
M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Charles Figuero, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
M. Jérôme Quittard, subdivisionnaire de Gray
M. Bernard Vandaele, adjoint au subdivisionnaire de Gray
M. Hervé Pietrikowski, responsable de la gestion domaniale à la subdivision de Gray
Mme Christine Lecomte, assistante pôle domaniale à la subdivision de Gray
M. Philippe Menegain, subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Denis Jeandenand, adjoint au subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Jean-Jacques Millerand, responsable exploitation Petite Saône
M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon
M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires
Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon
M. Eric Tissier, adjoint au subdivisionnaire de Lyon
M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon

M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
M. Georges Pignot, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
M. Joseph Violin, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 3

Les décisions des 18 décembre 2017 et 23 février 2018, susvisées, sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 27 avril 2018

Le directeur général

Signé
Thierry Guimbaud

**DECISION DU 27 AVRIL 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Chômages-**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4400.1 et R. 4312.10-17,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 18 décembre 2017 modifiée en dernier lieu le 23 février 2018 du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône-Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
M. Lionel Vuittenez, directeur des subdivisions
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable
Mme Caroline Prospero, responsable de la direction de l'ingénierie
M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance
Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation
M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
M. Jérôme Quittard, subdivisionnaire de Gray
M. Bernard Vandaele, adjoint au subdivisionnaire de Gray
M. Hervé Pietrykowski, responsable de la gestion domaniale à la subdivision de Gray
Mme Christine Lecomte, assistante pôle domaniale à la subdivision de Gray
M. Philippe Menegain, subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Denis Jeandenand, adjoint au subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Jean-Jacques Millerand, responsable exploitation Petite Saône
M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon
M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires
Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon
M. Eric Tissier, adjoint au subdivisionnaire de Lyon

M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
M. Georges Pinot, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
M. Joseph Viollin, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 3

Les décisions du 18 décembre 2017 et du 23 février 2018, susvisées, sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 27 avril 2018

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud